

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - Steph Travaux & Services

## Identification de l'entreprise

- **Entreprise** : Steph Travaux et Services
- **Dirigeant** : Stéphane Duflot
- **Adresse** : 144 rue des Jardins, 76500 Elbeuf
- **SIRET** : 44829939600037
- **Téléphone** : 06 13 02 82 64
- **E-mail** : stephane.duflot76@gmail.com

**Article 1 – Objet** Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les droits et obligations de l'entreprise Steph Travaux et Services et de ses clients dans le cadre des prestations de plomberie, chauffage, dépannage, entretien, rénovation et travaux multiservices réalisées auprès des particuliers.

**Article 2 – Zone d'intervention** L'entreprise intervient principalement à Elbeuf (76500) et dans un rayon d'environ 20 kilomètres autour de cette commune. Toute intervention en dehors de cette zone pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire de déplacement après accord préalable du client.

**Article 3 – Devis** Toute prestation peut faire l'objet d'un devis préalable gratuit. Le devis précise la nature des travaux, les fournitures nécessaires, les délais estimatifs d'exécution ainsi que le prix correspondant. Le devis est valable pendant une durée de 30 jours à compter de sa date d'émission. La commande est réputée acceptée dès signature du devis par le client avec la mention « Bon pour accord ».

**Article 4 – Tarifs** Les prix sont exprimés en euros. Les tarifs sont établis conformément au régime fiscal applicable à l'entreprise au moment de l'émission du devis. Toute prestation supplémentaire demandée par le client fera l'objet d'un devis ou d'un accord écrit complémentaire.

**Article 5 – Modalités de paiement** Les règlements sont acceptés par chèque bancaire, espèces (dans les limites légales) ou virement bancaire. Sauf accord contraire, le paiement est exigible à réception de la facture. En cas de retard de paiement, l'entreprise se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours jusqu'à régularisation.

**Article 6 – Délais d'exécution et annulation** Les délais indiqués sur les devis sont donnés à titre indicatif. L'entreprise ne pourra être tenue responsable des retards dus notamment à l'indisponibilité des matériaux, aux intempéries, à des contraintes techniques imprévues ou à tout cas de force majeure. *Article 6.1 – Annulation de rendez-vous* : Toute annulation de rendez-vous non signalée par le client au moins 24 heures à l'avance pourra faire l'objet d'une facturation forfaitaire de frais de déplacement et de perte de temps.

**Article 7 – Obligations du client** Le client s'engage à permettre l'accès aux locaux, à fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des travaux et à assurer la présence d'une personne habilitée lors de l'intervention. Lorsque le client fournit le matériel, il en assume l'entière responsabilité concernant la conformité, la qualité et l'adéquation

technique avec l'installation existante. Le prestataire se réserve le droit de refuser la pose d'un matériel s'il estime que celui-ci présente un risque pour la sécurité. La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement ou de vice caché inhérent au matériel fourni par le client.

**Article 8 – Réception des travaux** À l'issue de la prestation, le client est invité à vérifier la conformité des travaux réalisés. Toute réclamation devra être formulée dans les meilleurs délais suivant l'intervention.

**Article 9 – Garanties et assurances** Steph Travaux et Services est couverte par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et une assurance Décennale lorsque les travaux relèvent du champ d'application légal. La garantie ne couvre pas l'usure normale, les dommages résultant d'un mauvais usage ou les interventions effectuées par un tiers après la réalisation des travaux.

**Article 10 – Responsabilité** L'entreprise est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de dommages résultant d'un défaut préexistant non apparent, d'informations inexactes fournies par le client ou d'une utilisation non conforme des installations. Dans le cadre des interventions sur les systèmes de chauffage (PAC, chaudières), le client garantit que les installations existantes sont conformes. Le prestataire ne peut être tenu responsable des pannes ou dommages survenant sur des installations vétustes ou non conformes non signalées par écrit.

**Article 11 – Réserve de propriété** L'entreprise conserve la propriété des fournitures et composants techniques installés jusqu'au paiement intégral de la facture par le client. À défaut de paiement, l'entreprise se réserve le droit de reprendre possession desdits composants sans préjudice de toute autre action.

**Article 12 – Données personnelles** Les informations recueillies sont utilisées uniquement pour la gestion des devis, factures, interventions et relations commerciales. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à : [stephane.duflot76@gmail.com](mailto:stephane.duflot76@gmail.com).

**Article 13 – Litiges** Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux désignés par les règles de procédure françaises en vigueur.

**Article 14 – Acceptation des CGV** Toute signature de devis ou commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.